

CONSEIL MUNICIPAL du 23 mai 2020

L'an deux mille vingt le 23 mai à 17 heures, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs ; Alexis BOSIO, Fatiha BOUDEVILLE, Nicolas CERESA, Frédéric CHEYSSIERE, Jean Paul COURT, Jean-Louis FULCRAND, Victoria GODAERT, Constance JOEL, Françoise MIGNON, Bernard MOUNIER, Dominique SWINNEN.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MAURIN Francis qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus, présents installés dans leur fonction.

Monsieur ALEXIS BOSIO a été désigné en qualité de secrétaire de séance. (art. L2121-15 CGCT).

1. ELECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée.

Le plus âgé des membres Jean Louis Fulcrand a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres de l'assemblée et a dénombré 11 présents et a constaté que la condition du quorum était remplie.

Il a invité ensuite le conseil à procéder à l'élection du maire, il a rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à une troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs Mme Fatiha Boudeville et Mr Frédéric Cheyssière.

Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal est porteur d'une seule enveloppe fournie par la mairie et a déposé celle-ci dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour du scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris par vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrage blanc : 1
- e) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 10
- f) Majorité absolue : 6

Candidat : Mr Bernard Mounier

Nombre de suffrages obtenus : 10

Proclamation de l'élection du Maire : Mr Bernard Mounier a été déclaré Maire et a été immédiatement installé.

2. ELECTION DES POSTES D'ADJOINTS :

Sous la présidence de Bernard Mounier, le Conseil municipal a été invité à voter la création de trois postes d'adjoints, correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal fixe à trois le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

Deux postes à pourvoir immédiatement, un poste à pourvoir après validation d'un dossier de demande de naturalisation (nationalité française).

3. ELECTION DES ADJOINTS

Election du premier adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris par vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrage blanc : 1
- e) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 10
- f) Majorité absolue : 6

Candidat : Mr Frédéric Cheyssière

Nombre de suffrages obtenus : 10

Monsieur Frédéric Cheyssière a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris par vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrage blanc : 1
- e) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 10
- f) Majorité absolue : 6

Candidat : Mr Jean-Louis Fulcrand

Nombre de suffrages obtenus : 10

Monsieur Jean-Louis Fulcrand a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

Poste à pourvoir (en attente de dossier de naturalisation Française validé)

Candidate : Mme Dominique Swinnen

4. INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Conformément aux articles L2123-23, L2123-24 du CGTC

Les indemnités du Maire et adjoints sont calculées sur la base de l'indice brut 1027 majoré.

Le Conseil municipal décide d'allouer au Maire et à ses adjoints des indemnités aux taux suivants :

Maire : M Bernard Mounier	25,5%
1 ^{er} adjoint : M Frédéric Cheyssièr	9,9%
2 ^{ème} adjoint : M Jean-Louis Fulcrand	9,9%
3 ^{ème} adjoint :	9,9%

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal a été dressé et clos le 23 mai 2020 à 19 heures.

Alexis BOSIO

Fatiha BOUDEVILLE

Nicolas CERESA

Frédéric CHEYSSIÈRE

Jean Paul COURT

Jean-Louis FULCRAND

Victoria GODAERT

Constance JOEL

Françoise MIGNON

Bernard MOUNIER

Dominique SWINNEN

